



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org



Réf. : SC/SG/2026-07-31

Orange SA

111, quai du Président Roosevelt

CS 70222

92449 Issy les Moulineaux Cedex

À l'attention de **Monsieur Frédéric Sanchez**
Président du Conseil d'Administration d'Orange

Mesdames et Messieurs
les administratrices et administrateurs d'Orange

Paris, le 31 juillet 2026.

Objet : organisation d'une Offre Réservée aux Personnels suite à la cession de 2,5 % du capital d'Orange par Bpifrance

Monsieur le Président du Conseil d'Administration,
Mesdames et Messieurs les administrateurs et administratrices,

Ce 31 juillet, Bpifrance a annoncé dans un communiqué de presse¹, avoir cédé à des investisseurs qualifiés ou institutionnels, 66,5 millions d'actions Orange, soit environ 2,5% du capital d'Orange, pour un montant total d'environ 1,1 milliard d'euros.

Cette cession d'actions entre dans le périmètre des opérations déclenchant une ORP

Conformément aux dispositions rétablies par la loi du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite « loi Macron » puis par la loi Pacte du 22 mai 2019² (intégration et mise à jour de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique), cette cession de capital doit faire l'objet d'une Offre Réservée aux Personnels (ORP), à hauteur de 10% du capital cédé, organisée par l'entreprise.

La loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 relative aux obligations de service public des télécommunications et à France Télécom³ a par ailleurs été [modifiée par la loi n°2015-990 du 6 août 2015 - art. 182 \(V\)](#), pour préciser : *France Télécom est ajouté à la liste annexée à la loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 de privatisation.*

Pour l'application de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique, la part détenue par l'Etat dans le capital d'Orange est déterminée en tenant compte des participations de l'Etat et de la société anonyme Bpifrance et de ses filiales directes et indirectes.

¹ <https://presse.bpifrance.fr/bpifrance-cede-avec-succes-environ-25-du-capital-dorange-via-un-placement-accelere/?lang=fra>

² https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038589828/2019-05-24

³ https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000031012471

Cette cession entre donc bien dans le périmètre des opérations qui doivent déclencher la mise en place d'une Offre Réservée aux Personnels.

Proposer 6,65 millions de titres aux personnels d'Orange

L'ORP devra donc porter sur 0,25% du capital d'Orange, soit environ 6,65 millions de titres.

Nous vous remercions de nous indiquer les modalités et les délais que vous prévoyez pour organiser cette opération.

Nos représentants se tiennent à la disposition des équipes opérationnelles pour échanger sur les modalités d'organisation de l'opération, afin qu'elle tienne compte des enseignements tirés des précédentes opérations dédiées aux personnels, et qu'elle bénéficie au mieux à l'ensemble de nos collègues.

Dans l'attente de votre réponse et de prochains échanges, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les administrateurs, l'expression de notre haute considération.

Sébastien Crozier

Président de la CFE-CGC Orange



Stéphane Gouriou

Président de l'ADEAS



Copie :

- **Madame Christel Heydemann - Directrice Générale d'Orange**
- **Monsieur Roland Lescure - Ministre de l'Économie**
Ministères économiques et financiers
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12
- **Monsieur Nicolas Dufourcq – Directeur général de Bpifrance**
Bpifrance
27/31 avenue du Général Leclerc
94700 Maisons-Alfort Cedex
- **Monsieur Alexis Zajdenweber - Commissaire aux participations de l'Etat**
Ministères économiques et financiers
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12